



DÉCRET
SUR LA RÉDACTION ET LA SIGNATURE
DES ACTES DES REGISTRES DES PAROISSES ET CIMETIÈRES
DU DIOCÈSE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

Des modifications aux registres paroissiaux entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020. À compter de cette date, ils ne sont plus apportés à l'église ou au cimetière et il ne se fait plus de lecture ni de signatures des registres lors des célébrations. Par ailleurs, conformément au canon 535, § 3, les nouveaux formulaires des actes des registres ne devraient être signés que par le curé ou une personne qu'il a déléguée à cette fin. Rappelons que par le terme *curé*, nous entendons également ses équivalents, à savoir le modérateur et les prêtres membres d'une équipe *in solidum* (can. 517, § 1), le prêtre modérateur de la charge pastorale (can. 517, § 2) et l'administrateur paroissial.

Je suis toutefois conscient que les prêtres sont désormais responsables de plusieurs paroisses et qu'ils ne peuvent plus assumer sur une base régulière la gestion des registres paroissiaux. Mais je sais aussi que la plupart des secrétaires de paroisses ont déjà reçu, de la part de leur assemblée de fabrique ou de leur curé, une délégation pour rédiger les actes des registres et pour émettre et signer personnellement les certificats et les extraits des actes de baptêmes, de mariages, de funérailles, de sépultures ou de confirmations.

Tenant compte de ces faits, et pour faciliter la gestion des nouveaux registres, je donne donc aux personnes déjà déléguées pour rédiger des actes des registres, émettre et signer des extraits ou certificats d'actes, ainsi qu'aux personnes qui le seront éventuellement, la faculté de signer personnellement tout acte des registres dans la case réservée pour la signature du curé. La même faculté est accordée aux responsables de cimetières pour les actes de sépultures.

Ce décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Donné à La Pocatière, le cinq décembre deux mille dix-neuf (2019.12.05).

Pierre Goudreault

† Pierre Goudreault
Évêque du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière



Line Drapeau

Line Drapeau
Notaire à la Chancellerie